



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Parc d'activités Les Mongeays - Saint-Savinien - Vente de la parcelle ZY 403 - prolongation du délai

Numéro de délibération : CC2026_209

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VANNER, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Kevin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Sylvain MARCHAL, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT

Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_209-DE



Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Marie-Noëlle SURAUD, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Didier BOREL, Thierry BROSSARD, Joël WICIAK, François ROUSSELOT, Patrick XICLUNA, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, François PINEAU, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO, Fabrice RENAUD, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138

Quorum : 70

Présents : 93

Votants : 107

Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Parc d'activités Les Mongeays - Saint-Savinien parcelle ZY 403 - prolongation du délai

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_209-DE

Vu la délibération n°2017-04/02 ter (9.1) de la commune de Saint-Savinien portant sur la cession du Parc d'activités Les Mongeays à la communauté de communes des Vals de Saintonge suite à la loi NOTRe,

Vu la délibération-cadre du 09/02/2017 du conseil communautaire portant sur les zones d'activités transférées dans le cadre de la loi NOTRe et détaillant les modalités patrimoniales des transferts en pleine propriété et des mises à disposition,

Vu le prix délibéré pour la commercialisation des parcelles du Parc Les Mongeays à 18,76 € HT/m²,

Vu l'avis du pôle d'évaluation des domaines en date du 12/11/2025 avec une durée de validité de 18 mois, pour ce qui concerne la parcelle ZY 403, sise Parc Les Mongeays 17350 Saint-Savinien,

Vu la délibération CC2025_153 du 8 décembre 2025 autorisant la vente de la parcelle ZY 403, sise Parc Les Mongeays 17350 Saint-Savinien au profit de monsieur Alexandre Tillaud ou toute autre personne morale dont monsieur Alexandre Tillaud serait membre,

Considérant la demande exprimée par monsieur Alexandre Tillaud, visant à acquérir la parcelle ZY 403, sise Parc Les Mongeays 17350 Saint-Savinien afin d'y installer une entreprise de paysagiste, complétée par des box professionnels dans le but de louer à des artisans,

Considérant la disponibilité de la parcelle ZY 403 de 980 m², sise Parc Les Mongeays 17350 Saint-Savinien au prix de 18,76 € HT/m²,

Considérant que l'acquéreur étant monsieur Alexandre Tillaud ou toute autre personne morale dont monsieur Alexandre Tillaud serait membre,

Considérant que la vente prévue par délibération le 8 décembre 2025 n'a pu intervenir car la signature d'un compromis n'a pas été possible dans un délai de six mois initialement prévu,

Considérant la demande de M. Tillaud de poursuivre l'acquisition de ladite parcelle,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la vente de la parcelle ZY 403, sise Parc Les Mongeays 17350 Saint-Savinien au profit de monsieur Alexandre Tillaud ou toute autre personne morale dont monsieur Alexandre Tillaud serait membre,
- d'approuver le montant de la vente à 18,76 € HT/m² soit 18 384,80 € HT pour une superficie totale de 980 m²,
- de préciser que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- de préciser qu'une signature de promesse de vente devra intervenir dans un délai de moins de 6 mois à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité, sans quoi, passé ce délai, ladite parcelle sera remise à la vente sans autre formalité,
- de préciser que cette promesse de vente prévoira la signature de l'acte de vente dans un délai de 12 mois. Elle indiquera également l'intégration d'une clause résolutoire afin de garantir la collectivité d'une obligation de construire dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte authentique sans quoi la vente sera annulée de plein droit. Dans une certaine limite, des possibilités de report seront toutefois rendues acceptables,

- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 92
- Contre : 3
- Abstention : 12

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026



Stéphane CHEDOUTEAUD
1er Vice-Président de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026